

IV - BUDGETS - FINANCES

IV.6 - Animation NATURA 2000 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » DÉCISION MODIFICATIVE

Mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 : 4^{ème} cycle d'animation de 3 ans
1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année : du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

DELIBERATION N° 23-10-460

Le mercredi 25 octobre 2023 à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 13 octobre 2023, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Patrice GARRIGUES

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	OUI	Patrice GARRIGUES	OUI	11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	NON		NON			
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	Henri SABAROT	OUI	9		
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	OUI				9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE	OUI	13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	Alain BELLOC	OUI	10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	OUI				9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER	OUI	8		
Totaux					131	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	131
Membres présents	8	Vote pour	131
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	66
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		

VU la délibération du Comité Syndical n°D09-03/04-04 en date du 24 mars 2009 approuvant l'engagement du SMEAG dans l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) Garonne amont et Garonne aval ;

VU la délibération du Comité Syndical n°D10-02/02-06 en date du 23 février 2010, approuvant la candidature du SMEAG pour porter la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Aquitaine ;

CONSIDERANT la fin du troisième cycle d'animation (2020-2022) le 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre et finaliser le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 et de lancer une évaluation du DOCOB ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre l'animation territoriale initiée depuis 2014 du site Natura 2000 de « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » ;

VU la délibération du Comité Syndical n°D22-10-386 en date du 21 octobre 2022, approuvant la candidature du SMEAG pour l'animation du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Nouvelle-Aquitaine pour le quatrième cycle d'animation (2023-2025) ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité de Pilotage réuni le 24 janvier 2023 pour l'animation, par le SMEAG, du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Nouvelle-Aquitaine pour le quatrième cycle d'animation (2023-2025) ;

Considérant l'importance de continuer l'action pour la valorisation et la préservation de la Garonne en Aquitaine au travers de la mise en œuvre du document d'objectifs ;

Considérant les objectifs de contractualisation de contrats Natura 2000, de Chartes et de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques permettant de soutenir financièrement des actions locales portées par des collectivités, des agriculteurs ou autres privés ;

Considérant que la démarche Natura 2000, en plus d'être un levier financier, est un outil de sensibilisation et de communication ;

VU le rapport du Président présentant l'action qui prévoit la poursuite de l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs débutée en 2014 ; les objectifs consistant à lancer la procédure d'élargissement du périmètre puis la révision du DOCOB, à poursuivre le développement de la communication et à la sensibilisation, à faire émerger, au travers notamment de l'accompagnement des collectivités, la signature de contrats Natura 2000 et de Chartes, et poursuivre l'animation agricole ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE l'actualisation du plan de financement pour la mise en œuvre du 4^{ème} cycle d'animation triennal (2023-2025) du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine conformément à l'article R414-8-1 du code de l'environnement.

DÉCIDE, de poursuivre l'animation Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine, en 2023, 2024 et 2025, pour la mise en œuvre du document d'objectifs qui engage les services du SMEAG à hauteur de 1,65 ETP annuellement, valorisés globalement, sur la durée, à 218.861,70 € auxquels s'ajoutent les frais de déplacements et de restauration à hauteur de 8.631,33 €.

DECIDE d'engager des prestations nécessaires à l'animation à hauteur de 31.247,43 € TTC.

APPROUVE les plans de financement ci-dessous :

DELIBERATION N° 23-10-460

Plans de financement des années 2023, 2024 et 2025 :

 ➤ Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine 2023 :

Financiers	Taux d'aides		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	taux de financement réel	
	objet		TTC		objet				
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations			
EUROPE- FEADER (Mai à décembre)	80%	80%	42 996,76	8 981,13	34 397,41	7 184,90	41 582,31 €	80,00%	
REGION (Janvier à avril)	80%	80%	21 942,05	3 278,30	17 553,64	2 622,64	20 176,28 €	80,00%	
							Financements extérieurs	61 758,59 €	80,00%
							Auto financement	15 439,65 €	20,00%
							coût total	77 198,24 €	100,00%

 ➤ Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine 2024 :

Financiers	Taux d'aides		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	taux de financement réel	
	objet		TTC		objet				
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations			
EUROPE- FEADER	80%	80%	77 620,00 €	12 900,00 €	62 096,00 €	10 320,00 €	72 416,00 €	80,00%	
							Financements extérieurs	72 416,00 €	80,00%
							Auto financement	18 104,00 €	20,00%
							coût total	90 520,00 €	100,00%

➤ Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine 2025 :

	Taux d'aides		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel	
			TTC						
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations			
Financiers	objet		objet		objet				
EUROPE- FEADER	80%	80%	79 180,00 €	12 900,00 €	63 344,00 €	10 320,00 €	73 664,00 €	80,00%	
							Financements extérieurs	73 664,00 €	80,00%
							Auto financement	18 416,00 €	20,00%
							coût total	92 080,00 €	100,00%

SOLLICITE, pour le 4^{ème} cycle d'animation Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine (2023, 2024 et 2025), les aides financières de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les mois de janvier à avril 2023 inclus, à hauteur de 80% puis les aides financières de l'Europe, au titre des fonds européens FEADER, à hauteur de 80,0% à partir du mois de mai 2023 et jusqu'en 2025 portant le financement global de l'animation Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine à 80,0%.

DIT que l'autofinancement, par le SMEAG, de cette animation relève de la « clé générale » de financement telle que prévue dans ses statuts.

ACTE que l'autorité de gestion des fonds européens pour cette opération, pour ce 4^{ème} cycle d'animation, est la Région Nouvelle-Aquitaine, qui se substitue à l'Etat.

MANDATE son président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation, et notamment les demandes de subventions.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Le Secrétaire,



Fait, le 25 octobre 2023
 Pour extrait conforme,
 Le Président,



Jean-Michel FABRE